

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 16^e jour de février 2021, à 18 h 30, et à laquelle sont présents :

MEMBRES PARENTS

M. Marc Tremblay, président;
M. Jimmy Meunier, vice-président;
M^{me} Janot Pagé Kroft;
M^{me} Chantale Nadeau;
M^{me} Mireille Tremblay;

MEMBRES DU PERSONNEL

M. Jean-Michel Cossette;
M^{me} Flavie Tremblay;
M^{me} Mélanie Jobin;
M. Carl Bouchard;
M^{me} Audrey Piquette;
M^{me} Chantale Simard;

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. Guy Larouche;
M. André Desmarquis;
M^{me} Maryse Perron Chartier;
M^{me} Zoé Paradis;

assistés de M. Sylvain Ouellet, directeur général, et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absence :

M^{me} Manon Gobeil, membre de la communauté

Invité :

M. Patrice Boivin, futur directeur général.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 9 février 2021 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte, sous la présidence de

M. Marc Tremblay, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets.

2. Mot de bienvenue

M. Marc Tremblay, président, souhaite la bienvenue à tous les membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'assemblée dispense le président de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Nadeau et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Période de questions accordée au public

Il n'y a pas de questions.

5. Rapports des comités du conseil d'administration

5.1 Comité de vérification

Le procès-verbal de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue le 19 janvier 2021 est déposé à titre informatif. M. André Desmarquis présente les points discutés.

5.2 Comité des ressources humaines

Il n'y a rien à signaler.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a rien à signaler.

5.4 Comité de révision

Il n'y a rien à signaler.

6. Présentation ou information au conseil d'administration

6.1 Affaires découlant du procès-verbal du 15 décembre 2020

Les affaires découlant du procès-verbal du 15 décembre 2020 sont déposées à titre informatif.

CA-0085-02-21

6.2 Affaires découlant du procès-verbal du 2 février 2021

Les affaires découlant du procès-verbal du 2 février 2021 sont déposées à titre informatif.

6.3 Correspondance

La liste de correspondance pour la période du 12 décembre 2020 au 11 février 2021 est présentée à titre informatif.

6.4 Rapport de la présidence

Le rapport de la présidence pour la période du 15 décembre 2020 au 15 février 2021 est présenté à titre informatif.

6.5 Rapport de la direction générale

Le rapport de la direction générale pour la période du 12 décembre 2020 au 11 février 2021 est présenté à titre informatif.

6.6 Reddition de comptes

La reddition de comptes est déposée à titre informatif.

7. Agenda de consentement

Sur motion dûment proposée par M^{me} Mireille Tremblay, tous les dossiers inscrits dans la présente section intitulée « Agenda de consentement » sont adoptés en bloc, sans aucune présentation, discussion ou délibération. Toutefois, aux fins du procès-verbal, chacun des dossiers est consigné de manière distincte, avec son propre numéro de résolution.

7.1 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020

CA-0086-02-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 15 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

7.2 Adoption du procès-verbal du 2 février 2021

CA-0087-02-21

Il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 2 février 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

9. Dossiers nécessitant une décision**9.1 Autorisation de signatures – Contrats et ententes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets**

ATTENDU les articles 201 et 202 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU les contrats, ententes et autres actes officiels à être signés par les représentants du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets;

En conséquence,

CA-0088-02-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres du conseil d'administration autorisent la présidence ou la direction générale ou la direction générale adjointe en cas d'incapacité d'agir de la direction générale à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, les documents faisant l'objet de contrats, ententes et autres actes officiels, et ce, en vertu de la Loi sur l'instruction publique.

A D O P T É

9.2 Autorisation d'emprunts temporaires

CA-0089-02-21

Il est PROPOSÉ par M. André Desmarquis et RÉSOLU unanimement :

QUE le directeur général, M. Patrice Boivin, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Chantale Rivard, soient autorisés à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale du financement et de l'équipement du ministère de l'Éducation du Québec, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie;

QUE le directeur général, M. Patrice Boivin, et la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Chantale Rivard, soient également autorisés à signer tous les documents relatifs aux emprunts et garanties pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Centre de services scolaire ainsi que le montant en capital des emprunts échus ou échéant au cours de la période concernée.

A D O P T É

9.3 Carte Affaires – Visa Desjardins

ATTENDU la nécessité pour certaines directions d'établissement et de service de devoir payer des dépenses pour le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets avec une carte de crédit;

ATTENDU que la carte *Affaires – Visa Desjardins*, ci-après désignée « la carte », est au nom de M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;

ATTENDU la responsabilité du Service des ressources financières de faire respecter la politique « Acquisition relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction »;

ATTENDU que la carte du Centre de services scolaire doit être identifiée au nom d'une personne;

En conséquence,

CA-0090-02-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Audrey Piquette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets délègue, à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte, incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, ci-après désignée « la Fédération »;

QUE le Centre de services scolaire soit débiteur envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE le Centre de services scolaire s'engage à ce que la carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération l'accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à la carte;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'organisme autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées de la carte ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées à la carte, le cas échéant;

Nom de la personne déléguée :

M. Patrice Boivin
Directeur général
22 juillet 1963

QUE la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE le Centre de services scolaire autorise le directeur général, M. Patrice Boivin, à signer tout document pour Desjardins et Visa Desjardins concernant la demande et la gestion de compte de carte Visa Desjardins pour le Centre de services scolaire.

ADOPTÉ

9.4 Signature des effets bancaires

ATTENDU que l'ensemble des opérations bancaires se transige avec la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy;

ATTENDU qu'il convient de désigner les signataires des effets bancaires du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets par des individus en autorité;

ATTENDU que M. Sylvain Ouellet, directeur général, agissait en tant que signataire des effets bancaires et qu'il quitte pour la retraite;

ATTENDU que M. Carl Gauthier agissait en tant que signataire des effets bancaires et qu'il est désormais détenteur d'un autre poste;

ATTENDU le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

En conséquence,

CA-0091-02-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Flavie Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE les chèques, paiements directs, emprunts à long terme et documents reliés aux opérations bancaires des comptes du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux des trois personnes suivantes :

M. Patrice Boivin, directeur général;

M^{me} Chantale Rivard, directrice du Service des ressources financières;

M^e Annie Tremblay, directrice générale adjointe et directrice du Service du secrétariat général et des communications.

QUE les signatures mécanographiques du directeur général, M. Patrice Boivin, et de la directrice du Service de ressources financières, M^{me} Chantale Rivard, apparaissant sur les chèques et paiements directs, soient reconnues comme valides;

QUE la directrice du Service des ressources financières, M^{me} Chantale Rivard, ou en son absence, la directrice adjointe du Service des ressources financières, M^{me} Stéphanie Lachance, soient autorisées à procéder aux emprunts temporaires hebdomadaires ainsi qu'aux remboursements des taxes payées par erreur au Centre de services scolaire.

ADOPTÉ

9.5 Adoption du calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2021-2022

Le point 9.5 est reporté à une séance ultérieure.

9.6 Adoption du calendrier scolaire de la formation professionnelle 2021-2022

Le point 9.6 est reporté à une séance ultérieure.

9.7 Adoption du calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2021-2022

Le point 9.7 est reporté à une séance ultérieure.

9.8 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la modification à la proposition pour les mesures du plan d'investissement des T. I.

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 2 février 2021;

ATTENDU la résolution n° DG-149-22-09-20 du 22 septembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser la répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion le 9 février 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0092-02-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE la résolution CRR-02-09-20 soit remplacée par celle-ci :

Les mesures du plan d'investissement des T.I. pour 2020-2021, déduction faite de :

- *frais de coordination de 6 %;*
- *100 % de la mesure n° 50762 et 50 % des mesures n°s 50761-50763-50765-50766-50767 pour l'acquisition de portables et divers matériels pour les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire (CRR-02-09-20);*

Soient réparties comme suit :

N° 50780 Renforcer la sécurité de l'information au montant de 22 767 \$;

N° 50793 Infrastructures de télécommunication au montant de 195 672 \$, soit un montant de 240 607 \$ moins une déduction de 44 932 \$ pour l'acquisition de portables et divers matériels pour les élèves de la 3^e à la 5^e secondaire;

- *Soient conservées centralement au Service des ressources informatiques pour la mise aux normes des infrastructures technologiques.*

N° 50766 (50 %) Outils numériques en FP au montant de 30 805 \$:

- Soit versée à la formation professionnelle pour leurs investissements en T.I.

N° 50761 (50 %) Outils numériques au montant de 158 410 \$;**N° 50763 (50 %) Ressources éducatives numériques au montant de 23 586 \$;****N° 50793 (en partie) Infrastructures de télécommunication au montant de 44 932 \$:**

- Soient réparties aux établissements en FGJ et FGA pour leurs investissements en NTIC à raison de 1 000 \$ par bâtiment et le solde réparti par établissement au prorata des effectifs scolaires de l'année précédente;
- Que le solde respectif de chacun des établissements au 30 juin 2020 soit reporté dans l'établissement concerné.

N° 50767 (50 %) Mesure spéciale - Acquisition d'ensembles numériques au montant de 260 848 \$:

- Soit répartie aux établissements en FGJ et FGA pour leurs investissements en PAN à raison de 1 000 \$ par bâtiment et le solde réparti par établissement au prorata des effectifs scolaires de l'année précédente;
- Que le solde respectif de chacun des établissements au 30 juin 2020 soit reporté dans l'établissement concerné.

ADOPTÉ

9.9 Recommandations du comité de répartition des ressources concernant la répartition de la nouvelle mesure n° 15022 – Bien-être à l'école

ATTENDU l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la séance du comité de répartition des ressources tenue le 2 février 2021;

ATTENDU les discussions tenues et les recommandations émanant du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la résolution du comité de répartition des ressources;

ATTENDU la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion du 9 février 2021 et les commentaires reçus;

En conséquence,

CA-0093-02-21

il est PROPOSÉ par M. Jean-Michel Cossette et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets accepte la recommandation suivante du comité de répartition des ressources :

QUE l'allocation soit répartie de la façon suivante :

Secondaire : une somme de 30 000 \$ divisée par 5 bâtiments, soit 6 000 \$ par bâtiment (Polyvalente des Quatre-Vents, École secondaire des Grandes-

Rivières (bâtiment Jean-Dolbeau et bâtiment des Chutes), Cité étudiante, Polyvalente de Normandin);

Primaire : *une somme de 105 000 \$, soit 1 000 \$ de base par bâtiment et le solde réparti par bâtiment selon l'effectif scolaire au 30 septembre de l'année courante.*

A D O P T É

9.10 Remplacement de certificats d'actions perdus de BCE inc. – Autorisation de signature

ATTENDU que la direction de la Polyvalente de Normandin a découvert que son école était détentrice de certificats d'actions;

ATTENDU que l'enseignant qui s'était occupé du dossier est un employé à la retraite depuis plusieurs années;

ATTENDU que les certificats d'actions sont introuvables;

ATTENDU que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a l'intention de disposer de ses actions;

ATTENDU que pour ce faire, le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets doit transmettre une résolution ainsi que la documentation dûment complétée à la société tel que demandé par celle-ci;

En conséquence,

CA-0094-02-21

il est PROPOSÉ par M^{me} Zoé Paradis et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Patrice Boivin, directeur général, soit par les présentes, autorisé au nom de l'organisme à accepter, transporter, céder, transférer ou autrement disposer de toutes parts, actions, obligations, débentures, débentures-actions et toutes autres espèces de valeurs mobilières enregistrées maintenant et ultérieurement au nom de l'organisme ou détenues ou possédées par l'organisme et à signer et exécuter au nom de l'organisme la totalité ou une partie de tout instrument d'acceptation et de transfert et d'autres documents lorsqu'il est nécessaire ou approprié de le faire avec le plein pouvoir de nommer un mandataire possédant tous les pouvoirs de substitution à cet égard et que tous les instruments d'acceptation et de transfert et tout autre document afférent, signé et exécuté tel que décrit ci-dessus au nom de l'organisme conformément aux pouvoirs établis ci-dessus sont, par les présentes, ratifiés et confirmés.

A D O P T É

10. Prochaine séance

La prochaine réunion régulière aura lieu le 13 avril 2021, à 18 h 30, par visioconférence.

11. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Le point 11 a été retiré de la séance du 16 février 2021.

12. Levée de la séance

CA-0095-02-21

Il est PROPOSÉ M^{me} Mireille Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉ

Le président,

La secrétaire générale,

Marc Tremblay

Annie Tremblay, avocate